

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530

14 mars 2006

SOMMAIRE

Bold Fury S.A., Luxembourg	25414
Deltalux Capital S.C.A., Luxembourg	25412
Euro Industrial, S.à r.l., Sicar, Luxembourg	25393
European Directories S.A., Luxembourg	25425
Finial, S.à r.l., Luxembourg	25393
Glacier Investment II GP S.A., Luxembourg	25394
Keir International S.A., Luxembourg	25430
Molico S.A., Luxembourg	25420
Prisma Energy Turkey Holdings, S.à r.l., Luxembourg	25434
Truss Limited Partner, S.à r.l., Luxembourg	25394

FINIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 109.722.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106087.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

EURO INDUSTRIAL, S.à r.l., SICAR, Société d'Investissement en capital à risque, (anc. EURO INDUSTRIAL, S.à r.l.).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 104.604.

Statuts conformes suivant l'acte n° 1860 du 10 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(106419.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

25394

TRUSS LIMITED PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 111.372.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants du 25 novembre 2005 que le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106086.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

GLACIER INVESTMENT II GP, Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 112.817.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of December.
Before the undersigned Maître Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Erik Adams, manager of companies, residing at Bergstrasse 310, 8707 Vetikon am See, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
2. Jude Blake, director of companies, residing at Im Stuckli 5, 8405 Winterthur, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
3. Markus Bucher, manager of companies, residing at Wilacherstr. 34, 8134 Adliswil, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
4. Angela Curletti, manager of companies, residing at Eibenstrasse 11, 8045 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Salzburg, on November 23, 2005.
5. Alison Ferguson, manager of companies, residing at Wilifeld 385, 5708 Birrwil, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
6. Thomas Foery, manager of companies, residing at Seebrigstr. 1, 8915 Hausen, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
7. Roger Frey, manager of companies, residing at Wasserfluhweg 6, 5000 Aarceu, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
8. Roger Gehrig, manager of companies, residing at Sonnhaldenstrasse 3, 8142 Uitikon, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
9. Cornelia Gehrig, manager of companies, residing at Bergstrasse 18, 3095 Spieget b. Bern, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
10. Marcelo Goulart, manager of companies, residing at Weinbergstrasse 111, 8006 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
11. Stephan Howeg, manager of companies, residing at Stapferstr. 41A, 8006 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
12. Bernd Kleinsteuber, manager of companies, residing at Hadlaubstr. 131, CH-8006 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
13. Etienne Lafosse, economist, residing at 9 Heinrich-Federer Strasse, CH-8038 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in London, on November 23, 2005.
14. Roland Löetscher, manager of companies, residing at Sturfacherstr. 31, 8004 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.

15. Stefan Luder, manager of companies, residing at Burgerweg 2, 3365 Seeberg, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
16. David McGowan, director of companies, residing at 53 Doneraile Street, London SW6 6EW, United Kingdom, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
17. David Meloni, manager of companies, residing at Huebachersteig 16, 5417 Untersiggenthau, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
18. Ivan Nash Vila, manager of companies, residing at Schoffelgasse 6, 8001 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
19. Otto Rathsman, manager of companies, residing at Titlisstrasse 6, 8032 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
20. Leonhard Raymann, manager of companies, residing at Ackersteinstr. 153, 8049 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Portimao, Portugal, on November 23, 2005.
21. Giorgio Ricci, manager of companies, residing at Via Borsari 17, 6948 Porza, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Manno, on November 23, 2005.
22. Marc Roggli, manager of companies, residing at Klelbrigring 16, 8954 Geroldswil, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
23. Christian Speckhardt, manager of companies, residing at Alte Landstrasse 7, 8802 Kilderberg, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
24. David Taber, manager of companies, residing at Hammerstrasse 11, Zurich 8008, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
25. Kevin Thompson, manager of companies, residing at Sonnenrain 10, 8700 Kuesnacht, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
26. Mariateresa Vacalli, manager of companies, residing at Birchstrasse 123, 8050 Zurich, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.
27. Christopher L. Winfrey, Trustee and Beneficiary for the CHRISTOPHER LAWRENCE WINFREY REVOCABLE TRUST, residing at Pilatusstrasse, 1, CH-8708 Männedorf, Switzerland, represented by Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Zurich, on November 23, 2005.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacity, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Formation

There is hereby established among the current subscribers of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a company limited by shares (société anonyme) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Object and Purpose

- (a) The object of the corporation is the following:
- i) to acquire and hold interest in, and to act as general partner with an unlimited liability, and/or assist the management, of GLACIER INVESTMENT II S.C.A., a société en commandite par actions, and
 - ii) to act as manager of GLACIER INVESTMENT II HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, both companies being governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- (b) The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. Name

The Company will assume the name of GLACIER INVESTMENT II GP.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders.

B. Share capital - Shares**Art. 6. Subscribed Capital**

(a) The Company's share capital is set at fifty-two thousand seven hundred Swiss Francs (CHF 52,700.-) represented by twenty-one thousand eighty (21,080) ordinary shares with a par value of two Swiss Francs and fifty cents (CHF 2,50.-) each.

(b) The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

(c) The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. Shares and Shareholder Registers

(a) The shares of the Company are and shall remain in the form of registered shares.

(b) A register of registered shares will be kept at the registered office or by such agent as may be appointed by the board of directors of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register.

(c) Each shareholder will notify the Company of its contact name, address, telephone number, fax number, and e-mail address and any changes thereof. The Company will be entitled to rely on the last address as communicated.

(d) Subject to Article 9, the transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by either (i) the transferor and transferee (or their respective representative(s)) or (ii) a member of the board of directors.

Art. 8. Divided Ownership of Shares

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Transfer Restrictions

(a) Generally

The Company's shares are freely transferable among shareholders (i) subject to any restrictions on transfer that the shareholders may agree among themselves in a separate written agreement, (ii) provided that no securities issued by the Company and any entities it manages or controls (collectively, the «Group») shall be transferred without the approval of the Investment Committee unless each and every type and class of securities issued by an entity within the Group and held by the transferor of such securities immediately before such transfer are concurrently transferred to the same transferee in the same transaction and the same proportion (as nearly as practicable in the event of the inability to transfer in such proportion), and provided further that (iii) until 1 December 2010, no transfer of shares in the Company may occur without the approval of the Investment Committee unless such transfer is made by a holder of such shares to a «Permitted Transferee». For the purposes of these articles, «Permitted Transferee» shall mean any holder of shares of the Company transferred (i) pursuant to applicable laws of descent and distribution or (ii) among such shareholder's Family Group (as defined below). «Family Group» means a spouse and/or descendants (whether natural or adopted) of a holder of Shareholder Securities and/or any trust solely for the benefit of such holder and/or such holder's spouse and/or descendants.

(b) Mandatory Offer

In the event that any person or any group of persons proposes to acquire or subscribe for securities issued by an entity within the Group (as defined in Article 9(a)) where such proposed transaction would, upon consummation, result in any such person or group of persons (the «Offering Group») holding 40% or more of the then outstanding securities of such Group entity, then such Offering Group (or such other person whom any member of such Offering Group causes to make an offer as provided below) (the «Offeror») shall be obligated to make an offer or cause to be made an offer (the «Mandatory Offer») to each of the other holders of securities of such Group entity (the «Minority Shareholders») to purchase from the Minority Shareholders all of the securities of such Group entity held by the Minority Shareholders at the applicable Offer Price (as described below) by sending a Mandatory Offer Notice thereto (as described below). The Offeror shall send a Mandatory Offer Notice (as defined below) to Minority Shareholders and the Investment Committee, thereby commencing a Mandatory Offer, at least 10 days (or such shorter time as may be agreed by the Investment Committee in writing) before the anticipated date of completion of the transaction otherwise requiring that Mandatory Offer to be made.

(i) Mandatory Offer Notice

The «Mandatory Offer Notice» shall state the Offer Price (as defined below), attach the form of transfer agreement to be executed by each holder of securities subject to the mandatory offer desiring to transfer such securities pursuant to the Mandatory Offer, and indicate such other terms and details of the offer as the Investment Committee may reasonably require in its sole good faith discretion.

(ii) Offer Price

The «Offer Price» for any securities subject to a Mandatory Offer shall not be less than the greater of (i) the highest price paid by the Offeror or any member of the Offering Group (or any of their respective affiliates) for securities of

the same type, if any, in the 180 days preceding the date of the Mandatory Offer or following the date of such Mandatory Offer and prior to its completion, as adjusted for any issuances, splits, distributions, redemptions, conversions, exchanges, combinations, reorganizations or other similar transactions, and (ii) the amount determined to be a fair value by an independent valuation firm selected at the sole good faith discretion of the Committee.

(iii) Offer Procedures

Each Mandatory Offer shall be made on the following terms and conditions:

A) Within 14 days of the service of the Mandatory Offer Notice to all Minority Shareholders, subject to extension agreed in writing by the Offeror and the Investment Committee (the «Date of Sale»), each Minority Shareholder desiring to sell all securities subject to the Minority Offer held thereby (a «Selling Shareholder») shall deliver to the Offeror (A) the relevant security certificates (if any), and (B) any other instrument or document, executed, as required pursuant to the terms of the Mandatory Offer;

B) On the Date of Sale, subject to satisfaction of the requirements of Article 9(b)(iii)(A), the Offeror shall pay, or cause to be paid, to the Selling Shareholders the applicable Offer Price for the securities transferred thereby pursuant to the Mandatory Offer.

C) Following the satisfaction of the requirements of Article 9(b)(iii)(B) as determined in the sole good faith judgment of the Investment Committee, the Company shall cause each entity within the Group promptly to register the Offeror as the owner of securities transferred pursuant to the Mandatory Offer and deliver the related security certificates (if any) to the Offeror. For the avoidance of doubt, the Offering Group shall not acquire any securities subject to a Mandatory Offer unless the Offeror agrees to acquire all securities tendered by Minority Shareholders pursuant to the Mandatory Offer.

(iv) Pro-rata Participation

Each holder of securities transferred pursuant to a Mandatory Offer shall (A) pay its pro rata share (based on the proceeds to be received) of the expenses incurred by or on behalf of such holder in connection with such Mandatory Offer, (B) participate in any escrow of sale proceeds on a pro-rata basis (based on the proceeds to be received, including any amounts subject to such escrow) and (C) be obligated to join on a pro rata basis (based on the proceeds to be received) in any indemnification or other obligations provided in relation to such Mandatory Offer (other than any such obligations which relate specifically to a particular holder of securities transferred pursuant to such Mandatory Offer, such as indemnification with respect to warranties given by a Shareholder regarding title to and ownership of securities Transferred; provided that no holder shall be obligated in connection with such Mandatory Offer to agree to indemnify or hold harmless the transferees of securities with respect to an amount in excess of the net cash proceeds paid to such holder in connection with such Mandatory Offer).

C. General meetings of shareholders

Art. 10. Generally

(a) Powers

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

(b) Convening

(i) The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

(ii) The general meetings of the shareholders shall be convened on the date following eight (8) calendar days or more following the sending of a notice indicating the agenda and sent by the board of directors of the Company by registered mail to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. If such a meeting is adjourned as a result of the failure to obtain a quorum, eight (8) calendar days notice shall be required to reconvene such meeting (a «Second Meeting») and if such Second Meeting is adjourned as a result of failing to obtain a quorum, eight (8) calendar days notice shall be required to reconvene such meeting (such reconvened meeting a «Third Meeting»).

(c) Quorum; Time Limits

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. In particular, a general meeting of shareholders (and if adjourned, a reconvened meeting) will be quorate if attended in person or by proxy by shareholders holding 80% or more of the Company's issued shares, except that a Second Meeting shall be quorate if attended in person or by proxy by shareholders holding 50% or more of the Company's issued shares, or in the case of a Third Meeting, if attended in person or by proxy by any shareholder.

(d) Voting

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, electronic mail, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

(e) Proceedings

(i) The general meeting of the shareholders shall be presided by the chairman of the Company board of directors or by a person designated by the chairman of the Company board of directors who shall act as chairman.

(ii) The chairman of the general meeting of the shareholders shall appoint a secretary.

(iii) The general meeting of the shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the present individuals. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the board of the general meeting of the shareholders.

(f) Adjournment

The chairman of the general meeting may adjourn any general meeting of the shareholders if it is not quorate, or if so required by shareholders representing at least 20% of the Company's issued share capital, except where such general meeting of the shareholders is a reconvened general meeting and the previous general meeting that was adjourned was adjourned at the request of shareholders.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The reconvened general meeting of the shareholders (including a Second Meeting or a Third Meeting) has the same agenda as the adjourned meeting. Shares and proxies validly deposited with respect to the adjourned meeting remain validly deposited for the reconvened meeting.

(g) Miscellaneous

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Time and Place of Meetings

(a) The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on May 31 each year at 1:00 p.m. (CET). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, New York, Zurich or London, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

(b) Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

D. Board of directors

Art. 12. Governance

(a) Generally

(i) The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

(ii) The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

(iii) Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

(iv) In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

(v) The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

(b) Meetings

(i) The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

(ii) The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(iii) Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors, by electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

(iv) Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by electronic mail, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

(v) Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

(vi) Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

(c) Decisions

(i) The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

(ii) Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

(iii) The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

(iv) The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. Management of the Company

(a) The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

(b) In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management, may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

(c) The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

(d) Any decisions taken by the board of directors relating to Investment Committee Subject Matter (as defined in Article 15) shall be taken by the board of directors following consultations with and approval by the Investment Committee in accordance with Article 15.

Art. 14. Binding Authority

The Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors by notarised proxy or private instrument.

E. Investment committee

Art. 15. Authority

(a) Generally

(i) The business of the Company as well as the financial situation of the Company, in particular its balance sheets and accounts, are subject to the review and supervision of the Investment Committee, which is composed of up to three members, which may be shareholders or not.

(ii) The Investment Committee acts as an advisor to the administration of the Company by the Board of Directors. Upon request of the Investment Committee, the Board of Directors shall provide the Investment Committee with any document or information which is necessary and sufficient to enable the Investment Committee to monitor the financial situation of the Company.

(b) Investment Committee Subject Matter

The Investment Committee shall consider and conclude upon the following matters (collectively, the «Investment Committee Matter»):

(i) setting policy and taking decisions regarding the investment and management (including the disposal and reinvestment of) the assets owned and controlled by the Company or any other entities the assets of which the Company has power and authority to manage, including by way of the contractual delegation of part or all of such power and authority to a third party periodically selected by the Investment Committee in its good faith judgment; and

(ii) approvals regarding the transfer of shares in the Company as described in Article 9;

(iii) any transaction involving or decision related to a Liquidity Event. For purposes of these articles, a «Liquidity Event» means any actual or proposed transfer of securities and/or assets of the Group (as defined in Article 9) that, if completed, (i) would result in the transfer to one or more persons of all or substantially all of the economic value of the assets held by the Group, and (ii) pursuant to which all holders of the same class of equity securities in the Group (other than entities within the Group) are offered the same consideration in respect of such equity securities;

(iv) any transaction pursuant to which one or more entities in the Group (as defined in Article 9) would otherwise acquire or redeem securities of such entity from holders of such securities;

(v) designating a transfer of securities issued by one or more entities within the Group (as defined in Article 9) as a transfer pursuant to which other holders of securities may (or must) participate in pursuant to a separate written agreement among such holders (a «Drag-Along Sale»); and

(vi) decisions regarding Mandatory Offers as described in Article 9.

(iii) such other matters and rights that the board of directors of the Company may delegate or otherwise reserve to the Investment Committee from time to time.

(c) Interaction with Board of Directors

(i) The Board of Directors shall, prior to entering into, or amending, any contract or taking any action in respect of any Investment Committee Subject Matter, inform the Investment Committee thereof and provide the Investment Committee with sufficient information about the terms of such contract.

(ii) The Investment Committee shall consider and resolve upon matters and decisions which, pursuant to Article 13(d) above, the Company's board of directors may not take without consulting the Investment Committee.

(d) Miscellaneous

(i) The Investment Committee is not affected by the appointment of auditors, if any.

(ii) The Investment Committee itself shall develop its internal rules of procedure.

(iii) The Committee shall take any decision at a meeting (or by written consent in lieu of a meeting) by the affirmative vote or consent of a majority of those present.

Art. 16. Membership

(a) The annual or an extraordinary general meeting of shareholders appoints the members of the Investment Committee, by a vote of greater than 50% for each such member, for an indefinite term of office, or such shorter period as may be required by law.

(b) The members of the Investment Committee (including any members appointed by members of the Investment Committee) keep their mandate until the appointment of a successor. Members and replacements of the Investment

Committee may serve successive terms and may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

(c) A member shall be removed from the Investment Committee (with or without cause) only by the vote or written request of the holders representing greater than eighty percent (80%) of the shares of the Company.

(d) Except as the shareholders may otherwise unanimously agree in writing, a member shall resign from the Investment Committee at any point that such person no longer holds any shares issued by the Company (however, any such person subsequently may be re-elected to the Investment Committee by the then remaining holders of shares of the Company, as described herein).

Art. 17. Vacancies

In the event of a vacancy on the Investment Committee, the remaining members thereof shall fill such vacancy by appointment and the member so appointed shall serve until such person ceases to serve due to death, disability, resignation or removal (pursuant to Article 16(c)). In case no members are serving on the Investment Committee or the members of the Investment Committee fail to promptly fill one or more vacancies on the Investment Committee, the Board of Directors shall promptly convene a general meeting of shareholders to fill the vacant positions.

Art. 18. Procedures

(a) The Investment Committee meets in Luxembourg or such other location at the place indicated in any convening notice of a meeting thereof. The Investment Committee shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary who need to be a member of the Investment Committee and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Investment Committee.

(b) Decisions shall be taken by a majority of the votes of the members of the Investment Committee present or represented at such meeting.

(c) The internal rules of procedure of the Investment Committee set out the details for the meetings of the Investment Committee and the adoption of resolutions.

F. Common provisions for the board of directors and the investment committee

Art. 19. Limited Liability, Waiver of Claims, Indemnification

(a) Generally

The Director(s) and the Members of the Investment Committee do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

(b) No Liability

Notwithstanding any rights they may otherwise have by way of any contract or any law (of any jurisdiction), each holder of shares of the Company agrees that neither the Board of Directors, the Investment Committee, any member thereof (jointly or severally) nor any officers of the Company shall have any liability for the obligations or liabilities of the Company or its affiliates nor any actions taken or omitted, decisions made, and approvals given thereby. In performing his or her duties, each of the directors, members of the Investment Committee and the officers of the Company shall be entitled to rely in good faith on the provisions of these Articles and on information, opinions, reports, or statements (including financial statements and information, and information, opinions, reports, statements or any other facts such person deems pertinent, in their sole discretion, as to the existence, value or amount of the assets, liabilities, profits or losses (i) of the Company or its affiliates or (ii) related to any action or responsibility the Company or its affiliates may undertake), of the following other persons or groups: (a) one or more officers or employees of the Company, its affiliates or any entity controlled or managed by the Company or its affiliates; (b) any attorney, independent accountant, or other person employed or engaged by the Company or its affiliates; or (c) any other person who has been selected with reasonable care by or on behalf of the Company or its affiliates, in each case as to matters which such relying person reasonably believes to be within such other person's professional or expert competence. For the avoidance of doubt, no individual who is a director, a member of the Investment Committee and/or an officer of the Company shall be personally liable under any judgment of a court, or in any other manner, for any debt, obligation, or liability of the Company, whether that liability or obligation arises in contract, tort, or otherwise, solely by reason of being either (i) a director, a member of the Investment Committee and/or an officer of the Company.

(c) Waiver of Claims

By acquiring shares of the Company, each such holder of shares issued by the Company waives any and all rights such person may have to (i) bring a claim for damages against any or all of the Board of Directors or of the Investment Committee and each of the directors or of the members of the Investment Committee (jointly or severally), and (ii) to recover damages from any or all of the Board of Directors of the Investment Committee and each of the members thereof (jointly or severally).

(d) Indemnification

The Company and each holder of shares issued by the Company hereby indemnifies and hold harmless each director, member of the Investment Committee and officer of the Company for any loss, liability, expense, claims, demands and/or other charges arising to such director, member of the Investment Committee or officer in any way whatsoever, including (but not limited to) the advancement of reasonable attorneys' fees and other expenses from and against all claims, liabilities, and expenses by reason of the fact that such director, member of the Investment Committee or officer, in each case, (i) is or was a director, member of the Investment Committee or officer of the Company, or (ii) is or was serving or has agreed to serve at the request of the Board of Directors or of the Investment Committee or the Company as a director, officer, employee or agent of another corporation, partnership, limited liability company, joint venture, trust or other enterprise, or (iii) authorizes, approves, executes, or undertakes any act or agreement (A) on behalf of or in the name of the Company or its affiliates or (B) in relation to any action, obligation or responsibility the Com-

pany or its affiliates may otherwise undertake from time to time, including (but not limited to) (w) a transaction or potential transaction involving a reorganization of the Company or a transfer, liquidation, conversion, exchange, split, redemption, or distribution of any kind in respect of any type of securities issued by the Company, (x) the acquisition, management, and disposal of any assets of the Company or its affiliates, (y) any negotiations, agreements and transactions entered into related to loans to one or more holders of shares of the Company (from any source) or any pledge, collateralisation, or security interest to be effected in relation thereto, and (z) any expenditure out of the assets of any of the Company and its affiliates. The rights of indemnification provided in these articles are intended to indemnify the director, member of the Investment Committee and officers of the Company to the fullest extent permitted by applicable law and will be in addition to any rights to which any of the director, member of the Investment Committee and officers of the Company may otherwise be entitled by contract or as a matter of law and shall extend to each such person's heirs, personal representatives and assigns. The absence of any express provision for indemnification herein shall not limit any right of indemnification existing independently of these articles.

F. Supervision of the company's accounts

Art. 20. Generally

(a) The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

(b) If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. Accounting Year

The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 22. Annual Profits

(a) From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

(b) The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Generally

(a) Dissolution

In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

(b) Surplus

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. Other Matters

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

I. Amendment of the articles of association

Art. 25. Amendment

These Articles of Association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915.

J. Final clause - Applicable law

Art. 26. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Subscription and payment

The twenty-one thousand eighty (21,080) ordinary shares have been subscribed as follows:

Shareholder	Address	Shares	Subscription Price (CHF)
Erik Adams	Bergstrasse 310, 8707 Vetikon am See, Switzerland	1,409	3,522.50
Jude Blake	Im Stuckli 5, 8405 Winterthur, Switzerland	1,635	4,087.50
Markus Bucher	Wilacherstr. 34, 8134 Adliswil, 8134, Switzerland	313	782.50
Angela Curletti	Eibenstrasse 11, 8045 Zurich, Switzerland	313	782.50
Alison Ferguson	Wilifeld 385, 5708 Birrwil, Switzerland	313	782.50
Thomas Foery	Seebrigstr. 1, 8915 Hausen, Switzerland	939	2,347.50
Roger Frey	Wasserfluhweg 6, 5000 Aarceu, Switzerland	313	782.50
Roger Gehrig	Sonnhaldenstrasse 3, 8142 Uitikon, Switzerland	2,192	5,480.00
Cornelia Gehrig	Bergstrasse 18, 3095 Spieget b. Bern, Switzerland	78	195.00
Marcelo Goulart	Weinbergstrasse 111, 8006 Zurich, Switzerland	313	782.50
Stephan Howeg	Stapferstr. 41A, 8006 Zurich, Switzerland	626	1,565.00
Bernd Kleinsteuber	Hadlaubstr. 131, CH-8006 Zurich, Switzerland	626	1,565.00
Etienne Lafosse	11 Concordia Wharf, 21 Cold Harbour, London E14 9NU, UK	31	77.50
Roland Löetscher	Sturffacherstr. 31, 8004 Zurich, Switzerland	313	782.50
Stefan Luder	Burgerweg 2, 3365 Seeberg, Switzerland	313	782.50
David McGowan	53 Doneraile Street, London SW6 6EW, United Kingdom	1,880	4,700.00
David Meloni	Huebachersteig 16, 5417 Untersiggenthaus, Switzerland	1,880	4,700.00
Ivan Nash Vila	Schoffelgasse 6, 8001 Zurich, Switzerland	313	782.50
Otto Rathsmann	Titlisstrasse 6, 8032 Zurich, Switzerland	313	782.50
Leonhard Raymann	Ackersteinstr. 153, 8049 Zurich, Switzerland	3,759	9,397.50
Giorgio Ricci	Via Borsari 17, 6948 Porza, Switzerland	78	195.00
Marc Roggli	Kleibrigring 16, 8954 Geroldswil, Switzerland	626	1,565.00
Christian Speckhardt	Alte Landstrasse 7, 8802 Kilderberg, Switzerland	626	1,565.00
David Taber	Hammerstrasse 11, Zurich 8008, Switzerland	313	782.50
Kevin Thompson	Sonnenrain 10, 8700 Kuesnacht, Switzerland	626	1,565.00
Mariateresa Vacalli	Birchstrasse 123, 8050 Zurich, Switzerland	626	1,565.00
Christopher L. Winfrey, trustee and beneficiary for the CHRISTOPHER LAWRENCE WINFREY REVOCABLE TRUST	Pilatusstrasse 1, CH-8708 Männedorf, Switzerland	313	782.50
Total		21,080	52,700.00

and fully paid-in in cash so that the amount of fifty-two thousand seven hundred Swiss Francs (CHF 52,700.-) is available to the Company, as was justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand eight hundred Euro (EUR 4,800.-).

Evaluation

For registration purposes, the subscribed capital expressed in Swiss francs is evaluated at thirty-four thousand one hundred sixty-seven Euro and fifty-three cents (34,167.53).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three, and the following persons are appointed as Directors of the Company:
 - a. Mr Bernd Kleinsteuber, Hadlaubstrasse, 131, CH-8006 Zurich (born in Erbach, Germany, on March 20, 1966);
 - b. Mrs Toni Portley, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (born in Limerick, Ireland, on 5 July 1966);
 - c. Mr Eric Fort, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (born in St Vith, Belgium, on August 15, 1963).
3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts as 31 December 2010 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.
4. ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (R.C. Luxembourg B 47.771) is appointed as statutory auditors of the company.

5. The term of office of the statutory auditors shall end at the general meeting called to approve the accounts as 31 December 2006 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

6. The following persons are appointed as Members of the Investment Committee of the Company:

- a. Mr Christopher Winfrey, Seestrasse, 291, CH-8038 Zurich;
- b. Mr Otto Rathsmann, Titlisstrasse 6, CH-8032 Zurich;
- c. Mr Bernd Kleinsteuber, Hadlaubstrasse, 131, CH-8006 Zurich.

7. The term of office of the Members of the Investment Committee shall end at the general meeting called to approve the accounts as 31 December 2010 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

6. Authorize the repurchase by the Company of up to 10% of its subscribed capital at prevailing prices but in no event for an amount less than CHF 2.50 par value per share of the Company or greater than CHF 1,000 per Share to be effected, from time to time, as directed, by the Company's Board of Directors, and such authorization to be valid for a duration of 18 months commencing on the date of the present General Meeting.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Erik Adams, gérant de sociétés, domicilié à Bergstrasse 310, 8707 Vetikon am See, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
2. Jude Blake, administrateur de sociétés, domicilié à Im Stuckli 5, 8405 Winterthur, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
3. Markus Bucher, administrateur de sociétés, domicilié à Wilacherstr. 34, 8134 Adliswil, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
4. Angela Curletti, administrateur de sociétés, domicilié à Eibenstrasse 11, 8045 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Salzburg, le 23 novembre, 2005.
5. Alison Ferguson, administrateur de sociétés, domicilié à Wilifeld 385, 5708 Birrwil, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
6. Thomas Foery, administrateur de sociétés, domicilié à Seebrigstrasse 1, 8915 Hausen, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
7. Roger Frey, gérant de sociétés, domicilié à Wasserfluhweg 6, 5000 Aarceu, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
8. Roger Gehrig, gérant de sociétés, domicilié à Sonnhaldenstrasse 3, 8142 Uitikon, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
9. Cornelia Gehrig, gérant de sociétés, domicilié à Bergstrasse 18, 3095 Spieget b. Bern, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
10. Marcelo Goulart, gérant de sociétés, domicilié à Weinbergstrasse 111, 8006 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
11. Stephan Howeg, gérant de sociétés, domicilié à Stapferstr. 41A, 8006 Zurich, Suisse représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
12. Bernd Kleinsteuber, gérant de sociétés, domicilié à Hadlaubstr. 131, CH-8006 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.
13. Etienne Lafosse, economist, domicilié au 9 Heinrich-Federer Strasse, CH-8038 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à London, le 23 novembre, 2005.
14. Roland Löetscher, gérant de sociétés, domicilié à Sturffacherstr. 31, 8004 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg,

par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

15. Stefan Luder, gérant de sociétés, domicilié à Burgerweg 2, 3365 Seeberg, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

16. David McGowan, administrateur de sociétés, domicilié au 53 Doneraile Street, London SW6 6EW, Royaume-Uni, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

17. David Meloni, gérant de société, domicilié à Huebachersteig 16, 5417 Untersiggenthaus, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

18. Ivan Nash Vila, gérant de sociétés, domicilié à Schoffelgasse 6, 8001 Zurich, Suisse représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

19. Otto Rathsman, gérant de sociétés, domicilié à Titlisstrasse 6, 8032 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

20. Leonhard Raymann, gérant de sociétés, domicilié à Ackersteinstr. 153, 8049 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Portimao, Portugal, le 23 novembre, 2005.

21. Giorgio Ricci, gérant de sociétés, domicilié à Via Borsari 17, 6948 Porza, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Manno, le 23 novembre, 2005.

22. Marc Roggli, gérant de sociétés, domicilié à Klelbrigring 16, 8954 Geroldswil, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

23. Christian Speckhardt, gérant de sociétés, domicilié à Alte Landstrasse 7, 8802 Kilderberg, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

24. David Taber, gérant de sociétés, domicilié à Hammerstrasse 11, Zurich 8008, Suisse représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

25. Kevin Thompson, gérant de sociétés, domicilié à Sonnenrain 10, 8700 Kuesnacht, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

26. Mariateresa Vacalli, gérant de sociétés, domicilié à Birchstrasse 123, 8050 Zurich, Suisse, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

27. Christopher L. Winfrey, «trustee» et «beneficiary» du CHRISTOPHER LAWRENCE WINFREY REVOCABLE TRUST, domicilié à Pilatusstrasse, 1, CH-8708 Männesdorf, Switzerland, représenté par M. Benoît Duvieusart, LLM, domicilié à Luxembourg, par procuration donnée à Zurich, le 23 novembre, 2005.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire de tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Formation

Il est formé entre les souscripteurs actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera gouvernée par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet

(a) La Société a pour objet:

i) acquérir et prendre des participations, et d'agir comme associé commandité indéfiniment responsable, et/ou assister la gestion, de GLACIER INVESTMENT II S.C.A., une société en commandite par actions, et

ii) agir en tant que gérant de GLACIER INVESTMENT II HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ces deux sociétés étant régies par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

(b) La Société peut, par ailleurs, réaliser toutes les opérations qui seraient utiles à la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom

La Société aura la dénomination GLACIER INVESTMENT II GP.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Capital souscrit

(a) Le capital souscrit est fixé à cinquante-deux mille sept cent francs suisses (CHF 52.700,-) représenté par vingt et un mille quatre-vingts (21.080) actions d'une valeur nominale de deux francs suisses et cinquante centimes (CHF 2,50) chacune.

(b) Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

(c) La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Actions et Registre d'actionnaires

(a) Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

(b) Il est tenu au siège social, ou par tout agent qui peut être désigné par le Conseil d'Administration de la Société, un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

(c) Chaque actionnaire notifiera à la Société son nom de contact, adresse, numéro de téléphone, numéro de fax et une adresse e-mail et tout changement à ce propos. La Société sera habilitée à se fier à la dernière adresse communiquée.

(d) Sous réserve de l'Article 9, les cessions d'actions seront réalisées par une déclaration de cession inscrite au registre d'actionnaires, datée et signée soit (i) par le cédant et le cessionnaire (ou leur(s) représentant(s) respectif(s)) ou (ii) par un membre du Conseil d'Administration.

Art. 8. Propriété indivise des actions

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Restrictions aux cessions

(a) Généralités

Les actions de la Société sont librement cessibles entre ses actionnaires (i) sous réserve des restrictions aux cessions sur lesquelles les actionnaires se seraient mis d'accord dans un accord écrit distinct, (ii) à condition qu'aucun titre émis par la Société et par les entités qu'elle gère ou contrôle (collectivement, le «Groupe») ne soit cédé sans l'approbation du Comité d'Investissement, sauf si ces titres sont simultanément cédés au même cessionnaire lors de la même transaction et dans la même proportion (ou, en cas d'incapacité de céder une telle proportion, la proportion la plus proche possible), chaque type et classe de titres émis par une entité du Groupe et détenu par le cédant immédiatement avant une telle cession, et que (iii) jusqu'au 1^{er} décembre 2010, aucune cession d'actions dans la Société ne puisse se produire sans l'approbation du Comité d'Investissement, sauf si la cession est faite par un détenteur des actions à un «Cessionnaire Autorisé». Dans le cadre des présents statuts, un «Cessionnaire Autorisé» signifie tout détenteur d'actions de la Société cédées (i) selon les lois applicables régissant la transmission héréditaire et la distribution successorale ou (ii) au sein du Groupe Familial des actionnaires (comme définit ci-après). Le «Groupe Familial» comprend l'époux et/ou les descendants (naturel ou adopté) d'un détenteur d'actions et/ou tout trust au seul bénéficiaire du détenteur précité et/ou de son époux et/ou descendants.

(b) Offre Obligatoire

Lorsqu'une personne ou un groupe de personnes propose d'acquérir ou de souscrire des titres émis par une entité du Groupe (comme définit dans l'Article 9(a)) et que cette transaction résulterait à ce que cette personne ou ce groupe de personnes (le «Groupe Acquéreur») détienne 40% ou plus des titres émis de l'entité du Groupe, ce Groupe Acquéreur (ou toute autre personne par laquelle un membre de ce Groupe fera procéder à une offre comme décrit ci-dessous) (l'«Offrant») devra alors faire une offre ou faire procéder à une offre (l'«Offre Obligatoire») à chaque autre détenteur de titres de cette entité du Groupe (les «Actionnaires Minoritaires») pour acquérir, de ces Actionnaires Minoritaires, au Prix Offert (comme décrit ci-dessous), tous les titres de cette entité du Groupe qu'ils détiennent. L'Offrant enverra un Avis d'Offre Obligatoire (comme définit ci-après) aux Actionnaires Minoritaires et au Comité d'Investissement, commençant le processus d'une Offre Obligatoire, au moins 10 jours (ou une période plus courte si le Comité d'Investissement le décide par écrit) avant la date anticipée de la réalisation de la transaction, demandant à ce que l'Offre Obligatoire soit appliquée.

(i) Avis d'Offre Obligatoire

L'«Avis d'Offre Obligatoire» précisera le Prix Offert (comme définit ci-dessous), comportera le modèle du contrat de cession qui devra être signé par chaque détenteur de titres visés par l'Offre Obligatoire et désirant céder ces titres en vertu de celle-ci et indiquera les autres conditions et détails de l'offre que le Comité d'Investissement peut raisonnablement exiger en toute bonne foi.

(ii) Prix Offert

Le «Prix Offert» pour les titres, sujets à une Offre Obligatoire, ne sera pas moindre que le prix le plus élevé (i) du prix le plus élevé payé par l'Offrant ou par tout membre du Groupe Acquéreur (ou par un de leur affiliés respectifs) pour des titres du même type, s'il y en a, dans les 180 jours précédant la date de l'Offre Obligatoire ou suivant la date d'une telle offre et préalable à son achèvement, ajusté pour des émissions, scissions, distributions, rachats, conversions, opérations d'échange, associations, réorganisations ou autres transactions similaires, et (ii) du montant déterminé comme étant une valeur juste par une société indépendante d'évaluation sélectionnée de bonne foi par le Comité.

(iii) Procédures d'Offre

Chaque Offre Obligatoire sera faite selon les termes et conditions suivantes:

A) Dans les 14 jours de la signification de l'Avis d'Offre Obligatoire, sauf prolongation consentie par écrit par l'Offrant et le Comité d'Investissement (la «Date de Vente»), chaque Actionnaire Minoritaire désireux de vendre les titres visés par l'Offre Obligatoire (un «Actionnaire Vendeur») remettra à l'Offrant (A) les certificats de titres appropriés (s'il y en a), et (B) tout autre instrument ou document, signé, requis selon les termes de l'Offre Obligatoire;

B) A la Date de Vente, sous réserve de satisfaction aux exigences de l'Article 9(b) (iii)(A), l'Offrant paiera, ou fera faire payer, aux Actionnaires Vendeurs le Prix Offert applicable pour les titres cédés conformément à l'Offre Obligatoire.

C) Suite à la satisfaction des exigences de l'Article 9(b)(iii)(B), déterminée selon le seul jugement de bonne foi du Comité d'Investissement, la Société demandera à chaque entité du Groupe d'inscrire rapidement l'Offrant comme le propriétaire des titres cédés conformément à l'Offre Obligatoire et remettra les certificats des titres (s'il en existe) à l'Offrant. Pour éviter tout doute, le Groupe Acquéreur n'achètera pas de titres sujets à une Offre Obligatoire, sauf si l'Offrant accepte d'acquiescer tous les titres proposés à la vente selon l'Offre Obligatoire.

(iv) Participation Proportionnelle

Chaque détenteur de titres cédés selon une Offre Obligatoire (A) paiera sa part au prorata (basé sur les produits reçus) des dépenses en relation avec l'Offre Obligatoire, encourues par ou pour le compte de tout détenteur, (B) participera, sur une base proportionnelle (basée sur les produits devant être reçus, incluant les montants sujets au séquestre), à tout séquestre des produits de la vente et (C) devra participer, sur une base proportionnelle (basée sur les produits reçus), à toute indemnisation ou autres engagements relatifs à une Offre Obligatoire (autres que ceux se rattachant spécifiquement à un détenteur particulier de titres cédés selon l'Offre Obligatoire, telle que l'indemnisation quant aux garanties données par un Actionnaire concernant le titre et la propriété des titres cédés; à condition qu'aucun détenteur ne soit obligé, suite à l'Offre Obligatoire, d'accepter d'indemniser ou de tenir indemnes les cessionnaires des titres pour un montant excédant les produits payés à ce détenteur en relation avec l'Offre Obligatoire).

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Généralités

(a) Pouvoirs

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

(b) Convocation

(i) L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

(ii) Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées moyennant l'envoi huit (8) jours calendriers au moins avant la date prévue d'une convocation indiquant l'ordre du jour adressée par lettre recommandée, par le Conseil d'Administration de la Société à chaque actionnaire de la Société à l'adresse indiquée dans le registre d'actionnaire. Si une telle assemblée est ajournée pour insuffisance de quorum, une convocation avec un préavis de huit (8) jours calendrier sera exigée pour reconvoquer l'assemblée (une «Deuxième Assemblée») et si la Deuxième Assemblée est également ajournée pour cause de quorum insuffisant, une convocation avec préavis de huit (8) jours sera exigée pour convoquer de nouveau l'assemblée (une «Troisième Assemblée»).

(c) Quorum; Délais

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. En particulier, une assemblée des actionnaires est valablement réunie (en cas d'ajournement, elle sera à nouveau convoquée) si un quorum de 80% ou plus des actions émises, détenues par des actionnaires, présents ou représentés est atteint; toutefois, une Deuxième Assemblée sera valablement réunie lorsque le quorum atteint 50% ou plus des actions émises par la Société détenues par des actionnaires, présents ou représentés, ou, dans le cas d'une Troisième Assemblée, si un actionnaire au moins, présent ou représenté, y assiste.

(d) Votes

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Le vote se fera à main levée ou par appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide, à la majorité simple, d'adopter une autre procédure de vote.

(e) Manière de procéder

(i) L'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le président du conseil d'administration ou par une personne désignée par lui.

(ii) Le président de l'assemblée générale des actionnaires désignera un secrétaire.

(iii) L'assemblée générale des actionnaires élira un scrutateur parmi les personnes présentes. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment ensemble le conseil de l'assemblée générale des actionnaires.

(f) Ajournement

(i) Le président de l'assemblée générale peut ajourner toute assemblée générale des actionnaires si le quorum requis n'est pas atteint, ou si cela est demandé par des actionnaires représentant au moins 20% des actions émises, sauf si cette assemblée générale des actionnaires est une assemblée générale reconduite et que l'assemblée générale précédente ajournée l'a été à la requête des actionnaires.

(ii) Un tel ajournement annule automatiquement toute décision antérieure adoptée à cette assemblée.

(iii) L'assemblée générale des actionnaires reconvoquée (incluant une Deuxième ou Troisième Assemblée) a le même ordre du jour que l'assemblée ajournée. Les actions et procurations valablement déposées en ce qui concerne l'assemblée ajournée restent valablement déposées pour l'assemblée reconduite.

(g) Divers

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. Heure et Lieu

(a) L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société au Luxembourg, ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année, à 13.00 (CET). Si ce jour est un jour férié légal ou un jour de congé bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, New-York, Zurich et Londres, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg qui suit.

(b) D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

D. Conseil d'administration

Art. 12. Fonctionnement

(a) Généralités

(i) La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

(ii) Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

(iii) Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

(iv) Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

(v) Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

(b) Réunions

(i) Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

(iii) Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs, par courrier électronique, télégramme, télex, télécopie, ou par autre moyen similaire de communication, au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication similaires. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

(iv) Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

(iv) Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

(v) Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

(c) Décisions

(i) Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

(ii) Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

(iii) Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen de lettre, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication similaires, à être confirmé par écrit. L'ensemble des écrits constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

(iv) Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Gestion de la Société

(a) Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

(b) La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

(c) La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

(d) Les décisions concernant le domaine de compétence du Comité d'Investissement (comme défini à l'article 15) seront prises par le conseil d'administration après consultation et accord du Comité d'Investissement conformément à l'article 15.

Art. 14. Représentation de la Société

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Comité d'investissement

Art. 15. Autorité

(a) Généralités

(i) Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, en particulier ses bilans et ses comptes, sont sujets à la revue et à la supervision du Comité d'Investissement, qui sera composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

(ii) Le Comité d'Investissement agira en tant que conseiller à la gestion de la Société par le Conseil d'Administration. Sur requête du Comité d'Investissement, le Conseil d'Administration fournira au Comité d'Investissement tout document ou information nécessaire ou suffisant pour permettre au Comité de surveiller la situation financière de la Société.

(b) Domaine de compétence du Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement sera compétent pour délibérer dans les matières suivantes (ensemble, le «domaine de compétence du Comité d'Investissement»):

(i) établir une politique et prendre des décisions concernant l'investissement et la gestion (ce inclus la disposition et le réinvestissement de) les actifs possédés et contrôlés par la Société ou toute autre entité, actifs pour lesquels la Société a le pouvoir et l'autorité de gérer, incluant par voie de délégation contractuelle de tout ou partie de ce pouvoir et cette autorité à un tiers sélectionné périodiquement par le Comité d'Investissement de bonne foi;

(ii) toute transaction impliquant ou toute décision liée à un Événement de Liquidité. Dans ces statuts, un «Événement de Liquidité» signifie toute cession actuelle ou proposée de titres et d'actifs du Groupe (comme défini dans l'Article 9) qui, si elle aboutit, (i) résulterait dans la cession à une ou plusieurs personnes de tout ou d'une partie substantielle de la valeur économique des actifs détenus par le Groupe, et (ii) selon laquelle tous les détenteurs de la même classe de titres de participation dans le Groupe (autre que les entités du Groupe) se voient offrir une contrepartie égale concernant ces titres de participation;

(iii) toute transaction selon laquelle une ou plusieurs entités du Groupe (comme défini à l'Article 9) achèterait ou rachèterait des titres de cette entité aux détenteurs de ces titres;

(iv) désigner une cession de titres émis par une ou plusieurs entités du Groupe (comme défini à l'Article 9) comme une cession à laquelle les autres détenteurs de titres peuvent (ou doivent) participer conformément à un accord écrit distinct parmi ces détenteurs (une «Vente Forcée»);

(v) décisions concernant les Offres Obligatoires décrites à l'Article 9.

(i) La conclusion de contrats concernant, et des décisions périodiques à cet égard, la gestion des actifs de la société ou des actifs de toute autre entité sur lesquels la Société a pouvoir et autorité de gestion;

(ii) La conclusion ou la modification des arrangements financiers pour le compte de la Société et pour le profit de toute personne; et

(iii) toutes autres matières semblables que le conseil d'administration de la Société peut déléguer de temps en temps.

(c) Interaction avec le conseil d'administration

(i) Le Conseil d'Administration devra, avant de contracter de ou modifier tout contrat, ou de prendre toute disposition relative au domaine de compétence du Comité d'Investissement, en informer le Comité et lui fournir des informations suffisantes au sujet des conditions de ces contrats.

(ii) Le Comité d'Investissement examinera et décidera des affaires et des décisions que, conformément au quatrième paragraphe de l'Article 13 (d) ci-dessus, le Conseil d'Administration ne peut pas prendre sans consulter le Comité.

(d) Divers

(i) Le Comité d'Investissement n'est pas affecté par la nomination de commissaires.

(ii) Le Comité d'Investissement développera lui-même ses règles de procédure internes.

Art. 16. Nomination

(a) L'assemblée générale annuelle ou extraordinaire des actionnaires nomme les membres du Comité d'Investissement pour une période indéfinie, ou si requis par la loi, pour une période plus courte.

(b) Les membres du Comité d'Investissement (y inclus tout membre nommé par les membres du Comité d'Investissement) continueront d'exercer leur mandat jusqu'à la désignation d'un successeur. Les membres et leur remplaçant pourront exercer plusieurs mandats de suite et pourront être révoqués à n'importe quel moment, avec ou sans juste motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

(c) Un membre sera révoqué du Comité d'Investissement (avec ou sans juste motif) par le vote ou la demande écrite d'actionnaires représentant plus de quatre-vingt pourcent (80%) des actions de la Société.

(d) Sauf s'il en est décidé autrement par les actionnaires unanimement et par écrit, un membre devra démissionner du Comité d'Investissement lorsqu'il ne détiendra plus d'actions de la Société (toutefois, une telle personne pourra être réélue au Comité d'Investissement par les actionnaires restant, comme décrit ici).

Art. 17. Vacances

Dans l'hypothèse d'une vacance dans le Comité d'Investissement, les membres restants y pourvoiront par désignation et le membre désigné y restera jusqu'à sa mort, en soit incapable, démissionne ou soit révoqué (conformément à l'Article 16(c)). S'il n'y a plus aucun membre du Comité d'Investissement, ou si les membres du Comité échouent à combler rapidement la ou les vacances, le Conseil d'Administration convoquera une assemblée générale d'actionnaire aux fins de combler les positions vacantes.

Art. 18. Procédures

(a) Le Comité d'Investissement se réunira à Luxembourg, ou en tout autre lieu, à l'endroit indiqué dans toute convocation d'une réunion. Le Comité d'Investissement choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui doit être un membre du Comité d'Investissement et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Comité d'Investissement.

(b) Les décisions seront prises à la majorité des votes des membres du Comité d'Investissement présents ou représentés.

(c) Les règles de procédure internes du Comité d'Investissement détermineront le déroulement des réunions du Comité d'Investissement et de l'adoption des résolutions.

Dispositions communes au conseil d'administration et au comité d'investissement

Art. 19. Limitation de responsabilité, renonciation aux droits d'action, indemnisation

(a) Généralités

Le(s) Administrateur(s) et les membres du Comité d'Investissement ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

(b) Irresponsabilité

Nonobstant tous droits qu'ils pourraient avoir en vertu d'un contrat ou d'une loi (de toute juridiction), chaque détenteur d'actions de la Société accepte que ni le Conseil d'Administration, le Comité d'Investissement ou leurs membres (collectivement ou séparément), les directeurs de la Société n'auront une responsabilité dans les engagements ou les dettes de la Société ou de ses filiales, pas plus que dans les actes pris ou omis, dans les décisions prises, ou autorisations données. Par l'accomplissement de leurs obligations, les administrateurs, membres du Comité d'Investissement et les directeurs de la Société pourront invoquer de bonne foi les dispositions de ces Statuts et les informations, opinions, rapports ou déclarations (incluant les rapports/états financiers et informations, opinions, rapports déclarations ou tout autre fait jugé pertinent, à l'appréciation souveraine, quant à l'existence, valeur des actifs, dettes, profits ou pertes (i) de la Société ou de ses filiales ou (ii) concernant toute action ou responsabilité que la Société ou ses filiales peut contracter, des personnes ou groupes suivants: (a) un ou plusieurs directeurs ou employés de la Société, des ses filiales ou de toute autre entité contrôlée ou gérée par la Société ou ses filiales; (b) tout avocat, commissaire aux comptes, ou autre personne employée ou engagée par la Société ou ses filiales; ou (c) toute autre personne qui a été choisie avec un soin raisonnable pour le compte de la Société ou de ses filiales, dans chaque cas où une personne de confiance pense raisonnablement disposer de la compétence professionnelle ou de l'expertise dans le domaine considéré. Pour éviter tout doute, aucun individu qui est administrateur, membre du Comité d'Investissement et/ou un directeur de la Société ne sera tenu personnellement responsable par un jugement d'une juridiction ou, de toute autre manière, de toute dette, engagement, ou responsabilité de la Société, que cette responsabilité ou engagement résulte d'un contrat, d'un acte dommageable, ou autrement, simplement en étant (i) un administrateur, un membre du Comité d'Investissement et/ou un directeur de la Société.

(c) Renonciation aux droits d'action

Par l'acquisition d'actions de la Société, chaque détenteur d'actions émises par la Société renonce à tout droit qu'il peut avoir à (i) intenter une action en dommage et intérêts contre l'ensemble du Conseil d'Administration ou du Comité d'Investissement et chacun des administrateurs ou des membres du Comité d'Investissement (collectivement ou séparément), et (ii) obtenir réparation des dommages par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Investissement et chacun de leurs membres (collectivement ou séparément), sous réserves des dispositions légales.

(d) Indemnisation

La Société et chaque détenteur d'actions émises par la Société, pour autant que la loi l'y autorise, indemnise et dégage de toute responsabilité chaque administrateur, membre du Comité d'Investissement et directeur de la Société pour toute perte, responsabilité, dépense, réclamation, et/ou autre charge soulevée contre ces personnes de quelque manière que ce soit, incluant (mais ne se limitant pas à) les avances des honoraires raisonnables d'avocat et autres dépenses de et contre toutes réclamations, responsabilités, et dépenses encourues par le fait que tel administrateur, membre du Comité d'Investissement ou directeur (i) est ou était administrateur, membre du Comité d'Investissement ou directeur de la Société, ou (ii) est ou était au service ou avait accepté de servir, à la requête du Conseil d'Administration ou du Comité d'Investissement ou de la Société, comme administrateur, directeur, employé ou agent d'une autre société, d'une société de personnes, société par actions/société à responsabilité limitée, société en participation, trust ou autre entreprise, ou (iii) autorise, approuve, exécute ou assume tout acte ou contrat (A) pour le compte ou au nom de la Société ou ses filiales ou (B) relativement à toute action, engagement ou responsabilité, que la Société peut assumer de temps en temps, incluant (mais ne se limitant pas à) (w) une transaction, potentielle ou non, impliquant une réorganisation de

la Société ou une cession, liquidation, transformation, échange, scission, rachat, ou distribution de tout type de titre émis par la Société, (x) l'acquisition, la gestion, et la disposition de tout actif de la Société ou de ses filiales, (y) toute négociation, contrats et transactions concernant des prêts à un ou plusieurs détenteurs d'actions de la Société (de toute origine) ou tout gage, nantissement, ou privilège à être effectué à cet égard, et (z) toute dépense à charge des actifs de la Société et de ses filiales. Les droits à indemnisation prévus dans ces statuts visent à indemniser l'administrateur, le membre du Comité d'Investissement et le directeur de la Société au plus haut degré permis par la loi applicable et s'ajouteront à tout droit auquel un administrateur, un membre du Comité d'Investissement et directeur de la Société peuvent avoir droit contractuellement ou légalement et s'étendent aux héritiers, représentant personnel et ayant-droits de cette personne. L'absence de disposition expresse pour indemnisation ne limitera pas un droit à indemnisation existant indépendamment des présents statuts.

F. Surveillance des comptes de la société

Art. 20. Généralités

(a) Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

(b) Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 21. Exercice social

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 22. Bénéfice annuel

(a) Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société, tel que prévu à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 6.

(b) L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 23. Généralités

(a) Liquidation

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

(b) Surplus

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des créances sera distribué au sein des actionnaires proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent.

Art. 24. Autres matières

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

H. Modification des statuts

Art. 25. Modification

Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les vingt et un mille quatre-vingt (21.080) actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Adresse	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription (CHF)
Erik Adams	Bergstrasse 310, 8707 Vetikon am See, Suisse	1.409	3.522,50
Jude Blake	Im Stuckli 5, 8405 Winterthur, Suisse	1.635	4.087,50
Markus Bucher	Wilacherstr. 34, 8134 Adliswil, 8134, Suisse	313	782,50
Angela Curletti	Eibenstrasse 11, 8045 Zurich, Suisse	313	782,50
Alison Ferguson	Wilifeld 385, 5708 Birrwil, Suisse	313	782,50
Thomas Foery	Seebrigstr. 1, 8915 Hausen, Suisse	939	2.347,50
Roger Frey	Wasserfluhweg 6, 5000 Aarceu, Suisse	313	782,50
Roger Gehrig	Sonnhaldenstrasse 3, 8142 Uitikon, Suisse	2.192	5.480,00
Cornelia Gehrig	Bergstrasse 18, 3095 Spieget b. Bern, Suisse	78	195,00
Marcelo Goulart	Weinbergstrasse 111, 8006 Zurich, Suisse	313	782,50
Stephan Howeg	Stapferstr. 41A, 8006 Zurich, Suisse	626	1.565,00
Bernd Kleinsteuber	Hadlaubstr. 131, CH-8006 Zurich, Suisse	626	1,565,00
Etienne Lafosse	11 Concordia Wharf, 21 Cold Harbour, London E14 9NU, UK	31	77,50
Roland Löetscher	Sturffacherstr. 31, 8004 Zurich, Suisse	313	782,50
Stefan Luder	Burgerweg 2, 3365 Seeberg, Suisse	313	782,50
David McGowan	53 Doneraile Street, London SW6 6EW, United Kingdom	1.880	4.700,00
David Meloni	Huebachersteig 16, 5417 Untersiggenthau, Suisse	1.880	4.700,00
Ivan Nash Vila	Schoffelgasse 6, 8001 Zurich, Suisse	313	782,50
Otto Rathsmann	Titlisstrasse 6, 8032 Zurich, Suisse	313	782,50
Leonhard Raymann	Ackersteinstr. 153, 8049 Zurich, Suisse	3.759	9.397,50
Giorgio Ricci	Via Borsari 17, 6948 Porza, Suisse	78	195,00
Marc Roggli	Kleibringring 16, 8954 Geroldswil, Suisse	626	1.565,00
Christian Speckhardt	Alte Landstrasse 7, 8802 Kilderberg, Suisse	626	1.565,00
David Taber	Hammerstrasse 11, Zurich 8008, Suisse	313	782,50
Kevin Thompson	Sonnenrain 10, 8700 Kuesnacht, Suisse	626	1.565,00
Mariateresa Vacalli	Birchstrasse 123, 8050 Zurich, Suisse	626	1.565,00
Christopher L. Winfrey, trustee and beneficiary for the CHRISTOPHER LAWRENCE WINFREY REVOCABLE TRUST	Pilatusstrasse 1, CH-8708 Männedorf, Suisse	313	782,50
Total		21.080	52.700

toutes les vingt et un mille quatre-vingt (21.080) actions ont été souscrites à un prix de deux francs suisse et cinquante centime (CHF 2,50) par action.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante-deux mille sept cent francs suisses (CHF 52.700,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social exprimé en francs suisse est évalué à trente-quatre mille cent soixante-sept euros et cinquante-trois centimes (34.167,53).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a. M. Bernd Kleinsteuber, Hadlaubstrasse, 131, CH-8006 Zurich;
 - b. Mme Toni Portley, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
 - c. M. Eric Fort, 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2010, ou à toute autre date antérieure que l'assemblée générale pourra fixer.

4. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (R.C. Luxembourg B 47.771).

5. Le mandat du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2006 ou à toute autre date antérieure que l'assemblée générale pourra fixer.

6. Les personnes suivante sont nommées membre du Comité d'Investissement de la Société:

a. M. Christopher Winfrey, Seestrasse, 291, CH-8038 Zurich;

b. M. Otto Rathsmann, Titlisstrasse 6, CH-8032 Zurich;

c. M. Bernd Kleinstueber, Hadlaubstrasse, 131, CH-8006 Zurich.

7. Les mandats des membres du Comité d'Investissement prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2010, ou à toute autre date antérieure que l'assemblée générale pourra fixer.

8. L'assemblée générale autorise le rachat d'actions propres par la Société jusqu'à concurrence de 10% de son capital souscrit au cours prévalant au moment des rachat, sans toutefois que le prix soit inférieur à la valeur nominale de CHF 2,50 des actions de la société, ni supérieur à CHF 1.000 par actions, sur décision du Conseil d'administration, cette autorisation étant valable pendant 18 mois à dater de la présente assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire de tous les comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de tous les comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 33, case 5. – Reçu 341,48 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(113102.3/230/1151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

DELTALUX CAPITAL, Société en commandite par actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 107.357.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) DELTALUX GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.348 and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29th August, 2005.

2) DELTALUX EXECUTIVES LP, a limited partnership established under the laws of the Commonwealth of the Bahamas under the Exempted Limited Partnership Act 1995 (Number 176 ELP) whose registered office is at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, PO Box N-3026, Nassau, The Bahamas,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28th August, 2005.

3) DELTA ESTATES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of The Bahamas, whose registration at the Registrar General of Companies of the Commonwealth of The Bahamas is pending, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26th August, 2005.

4) VERVAIN ALTERNATIVE INVESTMENT LIMITED, a limited liability company duly incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, P.O. Box 957, British Virgin Islands,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27th August, 2005.

5) SUN HING ASSOCIATES LIMITED, a limited liability company duly incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, P.O. Box 957, British Virgin Islands, here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27th August, 2005.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are sole shareholders of Deltalux Capital (the «Company»), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.357, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of June 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of August 2005 instead of the thirty-first day of July 2006.
2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of September and end on the thirty-first day of August.
3. Subsequent amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of August 2005 instead of the thirty-first day of July 2006.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of September and end on the thirty-first day of August.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 14 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 14.** The Company's year commences on September 1st and ends on August 31st of the next year.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) DELTALUX GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.348 et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mme Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2005.

2) DELTALUX EXECUTIVES LP, un limited partnership régie selon les lois des Bahamas et du Exempted Limited Partnership Act 1995 (Numéro 176 ELP) et ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, PO Box N-3026, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Mme Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 août 2005.

3) DELTA ESTATES LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Commonwealth des Bahamas, dont l'immatriculation au Registrar General of Companies of the Commonwealth of The Bahamas est en cours et ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Mme Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 août 2005.

4) VERVAIN ALTERNATIVE INVESTMENT LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, P.O. Box 957, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mme Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2005.

5) SUN HING ASSOCIATES LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, P.O. Box 957, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mme Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2005.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée Deltalux Capital (la «Société»), une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.357, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 2005, par encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un août 2005 au lieu du trente et un juillet 2006.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier septembre et se termine le trente et un août.

3. Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un août 2005 au lieu du trente et un juillet 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts de la façon suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante.»

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 80, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J. Elvinger.

(107952.3/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

BOLD FURY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 112.801.

—
STATUTES

In the year two thousand five, the thirteenth of December.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The Company LWM HOLDINGS I CORP., Arango - Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered the thirteenth of December 2005.

2. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of BOLD FURY S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand four hundred Euro (EUR 32,400.-) divided into three thousand six hundred (3,600) shares with a par value of nine Euro (EUR 9.-) each.

The shares are registered shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday of the month of June, at 4 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1) LWM HOLDINGS I CORP., prenamed	3,599	32,391.-
2) Mr Jos Hemmer, prenamed	1	9.-
Total	3,600	32,400.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-two thousand four hundred Euro (EUR 32,400.-) as was certified to the notary executing this deed.

25417

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
- Mr Philippe Gilain, employé privé, born in Dinant (B) on the 14th of May 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary, who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société LWM HOLDINGS I CORP., Arango - Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2005.

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BOLD FURY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents,

le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de neuf euros (9,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en EUR
1) La société LWM HOLDINGS I CORP., prénommée.	3.599	32.391,-
2) M. Jos Hemmer, prénommé	1	9,-
Total	3.600	32.400,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

1. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;
3. Monsieur Philippe Gilain, employé privé, né à Dinant (B), le 14 mai 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2005, vol. 533, fol. 36, case 2. – Reçu 324 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 décembre 2005.

J. Gloden.

(112815.3/213/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

MOLICO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 112.821.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) DMS & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 46.477, a company with registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

here represented by its manager Mr Luc Sunnen, «réviseur d'entreprises», with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) Mr Luc Sunnen, prenamed.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of MOLICO S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the managing-director.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday in the month of May at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) DMS & ASSOCIES, S.à r.l., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) Mr Luc Sunnen, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Constitutive meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
 - a) Mr Christophe Fender, chartered accountant, born on July 10, 1965 in Strasbourg, France, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - b) Mr Luc Sunnen, «réviseur d'entreprises», born on December 22, 1961 in Luxembourg, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - c) Mr Ties Vanderlaan, business coach, born on May 31, 1959 in Haarlem, The Netherlands, with professional address at 10, rue des Alouettes, L-1121 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
DMS & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 46.477, a company with registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies, the Board of Directors is authorized to elect among its members a managing-director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.
- 6) The Company shall have its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) DMS & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 46.477, une société avec siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
ici représentée par son gérant Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 2) Monsieur Luc Sunnen, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOLICO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) DMS & ASSOCIES, S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) Monsieur Luc Sunnen, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - b) Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - c) Monsieur Ties Vanderlaan, «business coach», né le 31 mai 1959 à Haarlem, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 10, rue des Alouettes, L-1121 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

DMS & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 46.477, une société avec siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire parmi ses membres un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la Société est fixé au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Sunnen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 151S, fol. 36, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(113149.3/230/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

EUROPEAN DIRECTORIES S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 108.024.

In the year two thousand and five, on the third of November.

Before Maître Joseph Elviger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN DIRECTORIES S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg under number B 108.024 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 May 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 969 of 30 September 2005, amended by deed of the same notary on 30 June 2005, not yet published.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Chateau, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 19th of October 2005.

III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 77,983 (seventy-seven thousand nine hundred eighty-three) shares, currently issued, 77,152 (seventy-seven thousand one hundred and fifty-two) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Approval of the proposed acquisition by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries from time to time of TDC FORLAG A/S and its direct and indirect subsidiaries (the «Target Group») or of all, or substantially all, of the Target Group's business, assets and undertaking on the terms set out in the Acquisition Agreement (the «Acquisition»).

(2) Approval of the issue of up to (i) 25,202 redeemable «A» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 0.82 each; (ii) 25,202 redeemable «B» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 7,086.15 each; (iii) 25,202 D Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 1,523.25 each; and (iv) 25,202 E Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 5,559.58 that in each case will rank *pari passu* with the existing issued shares or notes of its class in accordance with the Company's Articles of Association.

(3) Amendment of Article 4 of the Company's Articles of Association in order to increase the authorised share capital to provide for up to additional 25,202 D Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.6).

(4) Amendment of Article 4 of the Company's Articles of Association in order to increase the authorised share capital to provide for up to additional 25,202 E Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.7).

(5) Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the Board of Directors issued in accordance with Article 32-3 (5) of the 1915 Law on the reasons of the increase of the Company's authorised share capital and the possibility to issue up to additional 25,202 D Convertible Notes and up to additional 25,202 E Convertible Notes.

(6) Acknowledgement of the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital pursuant to the conversion of the up to additional 25,202 D Convertible Notes and up to additional 25,202 E Convertible Notes.

(7) Approval of the terms of the Mandate Letter and Finance Term Sheets (including in respect of the Combined Financing (as referred to therein) and resolve to authorise the Board of Directors of the Company to do all acts and things so as to carry into effect and to sign and deliver on behalf of the Company any and all documents which may be required pursuant to or in connection with or in any way related to the Mandate Letter and the Finance Term Sheets and/or the transactions contemplated thereby (including the Finance Documents and including but not limited to any and all documentation evidencing and/or relating to the merger of the TDC STANDALONE FINANCING with the YBR FINANCING each as defined or referred to in the Mandate letter and Finance Term Sheets), in each case in such manner or form as the Board of Directors of the Company may in its absolute discretion think fit.

(8) Approval that the foregoing resolutions constitute the Shareholders' approval for the purposes of clause 4.2.2 and clause 9.2.1 of the shareholders agreement relating to the Company dated 10 May 2005 as amended and restated on 12 May 2005 and as amended on 7 October 2005 (the «Shareholders Agreement») of all matters related to or connected to the Acquisition, the increase in the share capital of the Company or the Mandate Letter and the Finance Term Sheets (as appropriate) from time to time that are Shareholder Reserved Matters (as defined in the Shareholders Agreement).

(9) Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

Votes for: 65,447. Votes against: 11,705.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve the Acquisition to be made by the Company.

Second resolution

Votes for: 65,447. Votes against: 11,705.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve the issue of up to: (i) 25,202 redeemable «A» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 0.82 each; (ii) 25,202 redeemable «B» Ordinary Shares of EUR 1.25 each with a premium of EUR 7,086.15 each (the «Shares»); (iii) 25,202 D Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 1,523.25 each; and (iv) 25,202 E Convertible Notes with a nominal value of EUR 1.25 each with a premium of EUR 5,559.58 that in each case will rank pari passu with the existing issued shares or notes of its class in accordance with the Company's Articles of Association (the «Convertible Notes»).

Third resolution

Votes for: 77,152. Votes against: 0.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to Amend Article 4 of the Company's Articles of Association in order to increase the authorised share capital to provide for up to additional 25,202 D Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.6).

Art. 4. 6 of the Company's Articles of Association shall now read as follows:

«Art. 4. Authorised capital

4.6. The share capital may be in addition increased by up to an additional amount of EUR 126,502.50 (one hundred and twenty-six thousand, five hundred and two Euro fifty cents) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing D Convertible Notes, entitling its holders to subscribe for up to 101,202 new «A» Ordinary Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) per «A» redeemable Ordinary Share for a total amount of EUR 126,502.50 (one hundred and twenty-six thousand, five hundred and two Euro fifty cents). The new redeemable «A» Ordinary Shares shall have the same rights as the existing redeemable «A» Ordinary Shares, it being understood that:

4.6.1. The authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the constitutional deed dated 4 May 2005, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

4.6.2. The Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the D Convertible Notes created pursuant to article 4.6;

4.6.3. The other terms and conditions of the D Convertible Notes shall be determined by the Board of Directors;

4.6.4. The Board of Directors is authorised to issue the D Convertible Notes in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of the «A» redeemable Ordinary Shares.»

Forth Resolution

Votes for: 65,447. Votes against: 11,705.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 4 of the Company's Articles of Association in order to increase the authorised share capital to provide for up to additional 25,202 E Convertible Notes to be issued within the framework of the authorised share capital clause (Article 4.7).

Art. 4.7. of the Company's Articles of Association shall now read as follows:

«Art. 4. Authorised capital

4.7. The share capital may be in addition increased by up to an additional amount of EUR 126,502.50 (one hundred and twenty-six thousand, five hundred and two Euro fifty cents) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing E Convertible Notes, entitling its holders to subscribe for up to 101,202 new «A» Ordinary Shares to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) per «A» redeemable Ordinary Share for a total amount of 126,502.50 (one hundred and twenty-six thousand, five hundred and two Euro fifty cents). The new redeemable «A» Ordinary Shares shall have the same rights as the existing redeemable «A» Ordinary Shares, it being understood that:

4.7.1. The authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the constitutional deed dated 4 May 2005, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

4.7.2. The Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the E Convertible Notes created pursuant to article 4.6;

4.7.3. The other terms and conditions of the E Convertible Notes shall be determined by the Board of Directors;

4.7.4. The Board of Directors is authorised to issue the E Convertible Notes in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription will be reserved to the holders of the «A» redeemable Ordinary Shares.

Fifth resolution

Votes for: 65,447. Votes against: 11,705.

The shareholders declare that they have received and accepted the special report of the Board of Directors issued in accordance with Article 32-3 (5) of the 1915 Law on the reasons of the increase of the Company's authorised share

capital and the possibility to issue up to additional 25,202 D Convertible Notes and up to additional 25,202 E Convertible Notes.

Sixth resolution

Votes for: 65,447. Votes against: 11,705.

The shareholders hereby acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital pursuant to the conversion of the up to additional 25,202 D Convertible Notes and up to additional 25,202 E Convertible Notes.

Seventh resolution

Votes for: 65,447. Votes against: 11,705.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve of the terms of the Mandate Letter and Finance Term Sheets (including in respect of the Combined Financing (as referred to therein) and resolve to authorise the Board of Directors of the Company to do all acts and things so as to carry into effect and to sign and deliver on behalf of the Company any and all documents which may be required pursuant to or in connection with or in any way related to the Mandate Letter and the Finance Term Sheets and/or the transactions contemplated thereby (including the Finance Documents and including but not limited to any and all documentation evidencing and/or relating to the merger of the TDC STANDALONE FINANCING with the YBR FINANCING each as defined or referred to in the Mandate letter and Finance Term Sheets), in each case in such manner or form as the Board of Directors of the Company may in its absolute discretion think fit.

Eighth Resolution

Votes for: 77,152. Votes against: 0.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to approve that the foregoing resolutions constitute the Shareholders' approval for the purposes of clause 4.2.2 and clause 9.2.1 of the shareholders agreement relating to the Company dated 10 May 2005 as amended and restated on 12 May 2005 and as amended on 7 October 2005 (the «Shareholders Agreement») of all matters related to or connected to the Acquisition, the increase in the share capital of the Company or the Mandate Letter and the Finance Term Sheets (as appropriate) from time to time that are Shareholder Reserved Matters (as defined in the Shareholders Agreement).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société EUROPEAN DIRECTORIES S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.024 (la «Société»).

La Société a été constituée conformément à un acte du notaire soussigné le 4 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 969 du 30 septembre 2005, modifié par acte du même notaire le 30 juin 2005, pas encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 19 octobre 2005.

Ainsi.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 77.983 (soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois) actions, actuellement émises, 77.152 (actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

II.- Il ressort de la liste de présence que les 77.983 (soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, seules 77.152 (soixante-dix-sept mille cent cinquante-deux)

actions sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Approbation de l'acquisition proposée par la Société ou toute filiale directe ou indirecte à tout moment de TDC FORLAG A/S et de ses filiales directes et indirectes (le «Groupe Cible») ou de toutes, ou substantiellement toutes les affaires, tous les actifs et toutes les entreprises du Groupe Cible selon les termes prévus dans la Convention d'Acquisition (l'«Acquisition»).

(2) Approbation de l'émission de jusqu'à (i) 25.202 Actions Ordinaires «A» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 0,82 chacune; (ii) 25.202 Actions Ordinaires «B» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 7.086,15 chacune; (iii) 25.202 Obligations Convertibles D ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 1.523,25 chacune; et (iv) 25.202 Obligations Convertibles E ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 5.559,58 qui dans chaque cas seront classées pari passu avec les actions émises existantes ou les obligations de sa catégorie conformément aux Statuts de la Société.

(3) Modification de l'Article 4 des Statuts de la Société de manière à augmenter le capital social autorisé pour envisager l'émission de jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles D supplémentaires dans les limites de la clause de capital social autorisé (Article 4.6).

(4) Modification de l'Article 4 des Statuts de la Société de manière à augmenter le capital social autorisé pour envisager l'émission de jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles E supplémentaires à être émises dans les limites de la clause de capital social autorisé (Article 4.7).

(5) Déclaration par les actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration émis conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi de 1915 aux fins de l'augmentation du capital social autorisé de la Société et la possibilité d'émettre jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles D supplémentaires et 25.202 Obligations Convertibles E supplémentaires.

(6) Reconnaissance de la renonciation par les actionnaires existants de tout droit préférentiel de souscription dans le cas d'une augmentation du capital social émis dans les limites de la clause de capital autorisé suite à la conversion de jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles D supplémentaires et 25.202 Obligations Convertibles E supplémentaires.

(7) Approbation des termes de la Lettre de Mandat et des Bilans Financiers (y compris en ce qui concerne le Financement Cumulé (tel qu'y prévu) et décide d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à faire tous les actes et les choses de manière à rendre exécutoire et signer et délivrer pour le compte de la Société tout document qui peut être requis conformément ou en relation avec ou qui, de quelque manière que ce soit, soit lié à la Lettre de Mandat et aux bilans Financiers et/ou les transactions y envisagées (y compris les Documents Financiers et y compris mais non limité toute documentation prouvant ou étant liée à la fusion entre TDC STANDALONE FINANCING et YBR FINANCING tel que définie ou prévue dans la Lettre de Mandat et dans les Bilans Financiers), dans chaque cas d'une telle manière ou forme que le Conseil d'Administration de la Société peut juger approprié dans sa discrétion absolue.

(8) Approbation que les résolutions précédentes constituent l'approbation des Actionnaires aux fins de la clause 4.2.2 et de la clause 9.2.1 du pacte d'actionnaire en relation avec la Société en date du 10 mai 2005 tel que modifié et complété le 12 mai 2005 et tel que modifié le 7 octobre 2005 (le «Pacte d'Actionnaire») de toutes les matières liées ou connexes à l'Acquisition, l'augmentation du capital social de la Société ou de la Lettre de Mandat et des Bilans Financiers (selon le cas) à tout moment qui sont des Matières Réservées aux Actionnaires (telles que définies dans le Pacte d'Actionnaire).

(9) Divers.

IV.- Après délibération appropriée et attentive, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

Votes pour: 65.447. Votes contre: 11.705.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver l'Acquisition qui doit être effectuée par la Société.

Deuxième résolution

Votes pour: 65.447. Votes contre: 11.705.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver l'émission de jusqu'à (i) 25.202 Actions Ordinaires «A» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 0,82 chacune; (ii) 25.202 Actions Ordinaires «B» rachetables de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 7.086,15 chacune; (iii) 25.202 Obligations Convertibles D ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 1.523,25 chacune; et (iv) 25.202 Obligations Convertibles E ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune avec une prime de EUR 5.559,58 qui dans chaque cas seront classées pari passu avec les actions émises existantes ou obligations de sa catégorie conformément aux Statuts de la Société (les «Obligations Convertibles»).

Troisième résolution

Votes pour: 77.152. Votes contre: 0.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article 4 des Statuts de la Société de manière à augmenter le capital social autorisé pour envisager l'émission de jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles D supplémentaires dans les limites de la clause de capital social autorisé (Article 4.6).

L'Article 4.6 des Statuts de la Société se lira comme il suit:

«Art. 4. Capital autorisé

4.6. Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 126.502,50 (cent vingt-six mille cinq cent deux euros et cinquante centimes) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions exposées ci-dessous en créant et émettant des Obligations Convertibles D, conférant le droit à leurs porteurs de souscrire jusqu'à 101.202 (cent un mille deux cent deux) nouvelles Actions Ordinaires «A» à être émises par la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq) par Action Ordinaire «A» rachetables pour un montant total de EUR 126.502,50 (cent vingt-six mille cinq cent deux euros et cinquante centimes). Les nouvelles Actions Ordinaires «A» rachetables auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires «A» rachetables existantes, étant entendu que:

4.6.3. L'autorisation expirera cinq ans après la publication de l'acte de constitution daté du 4 mai 2005, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

4.6.2. Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire aux Obligations Convertibles D créées en application de l'article 4.6;

4.6.3. Les autres termes et conditions des Obligations Convertibles D sont déterminés par le Conseil d'Administration;

4.6.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Obligations Convertibles D en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux porteurs des Actions Ordinaires «A» rachetables.»

Quatrième résolution

Votes pour: 65.447. Votes contre: 11.705.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'Article 4 des Statuts de la Société de manière à augmenter le capital social autorisé pour envisager l'émission de jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles E supplémentaires à être émises dans les limites de la clause de capital social autorisé (Article 4.7).

L'Article 4.7 des Statuts de la Société se lira comme il suit:

«Art. 4. Capital autorisé

4.7. Le capital social peut par ailleurs être augmenté d'un montant supplémentaire de EUR 126.502,50 (cent vingt-six mille cinq cent deux euros et cinquante centimes) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions exposées ci-dessous en créant et émettant des Obligations Convertibles E, conférant le droit à leurs porteurs de souscrire jusqu'à 101.202 (cent un mille deux cent deux) nouvelles Actions Ordinaires «A» à être émises par la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq) par Action Ordinaire «A» rachetables pour un montant total de EUR 126.502,50 (cent vingt-six mille cinq cent deux euros et cinquante centimes). Les nouvelles Actions Ordinaires «A» rachetables auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires «A» rachetables existantes, étant entendu que:

4.7.1. l'autorisation expirera cinq ans après la publication de l'acte de constitution daté du 4 mai 2005, toutefois, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

4.7.2. Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société à souscrire aux Obligations Convertibles A créées en application de l'article 4.6;

4.7.3. Les autres termes et conditions des Obligations Convertibles E sont déterminés par le Conseil d'Administration;

4.7.4. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Obligations Convertibles E en une ou plusieurs étapes, comme il peut le décider discrétionnairement de temps à autre et la souscription en sera réservée aux porteurs des Actions Ordinaires «A» rachetables.»

Cinquième résolution

Votes pour: 65.447. Votes contre: 11.705.

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration émis conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi de 1915 aux fins de l'augmentation du capital social autorisé de la Société et la possibilité d'émettre jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles D supplémentaires et 25.202 Obligations Convertibles E supplémentaires.

Sixième résolution

Votes pour: 65.447. Votes contre: 11.705.

Les actionnaires acceptent la renonciation par les actionnaires existants de tout droit préférentiel de souscription dans le cas d'une augmentation du capital social émis dans les limites de la clause de capital autorisé suite à la conversion de jusqu'à 25.202 Obligations Convertibles D supplémentaires et 25.202 Obligations Convertibles E supplémentaires.

Septième résolution

Votes pour: 65.447. Votes contre: 11.705.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver les termes de la Lettre de Mandat et des Bilans Financiers (y compris en ce qui concerne le Financement Cumulé (tel qu'y prévu) et décide d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à faire tous les actes et les choses de manière à rendre exécutoire et signer et délivrer pour le compte de la Société tout document qui peut être requis conformément ou en relation avec ou qui, de quelque manière que ce soit, soit lié à la Lettre de Mandat et aux bilans Financiers et/ou les transactions y envisagées (y compris les Documents Financiers et y compris mais non limité toute documentation prouvant ou étant liée à la fusion entre TDC STANDALONE FINANCING et YBR FINANCING tel que définie ou prévue dans la Lettre de Mandat et dans

les Bilans Financiers), dans chaque cas d'une telle manière ou forme que le Conseil d'Administration de la Société peut juger approprié dans sa discrétion absolue.

Huitième résolution

Votes pour: 77.152. Votes contre: 0.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'approuver que les résolutions précédentes constituent l'approbation des Actionnaires aux fins de la clause 4.2.2 et de la clause 9.2.1 du pacte d'actionnaire en relation avec la Société en date du 10 mai 2005 tel que modifié et complété le 12 mai 2005 et tel que modifié le 7 octobre 2005 (le «Pacte d'Actionnaire») de toutes les matières liées ou connexes à l'Acquisition, l'augmentation du capital social de la Société ou de la Lettre de Mandat et des Bilans Financiers (selon le cas) à tout moment qui sont des Matières Réservées aux Actionnaires (telles que définies dans le Pacte d'Actionnaire).

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personnes prémentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(107956.2/211/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2005.

KEIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 112.609.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) La société de droit Luxembourg holding PALOMINO S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.010, représentée aux fins des présentes par ses deux administrateurs Mesdames Gabriele Schneider et Danièle Martin, les deux demeurant professionnellement à Luxembourg;

2) Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée KEIR INTERNATIONAL S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, et d'après les conditions et modalités prévues à l'article quinze des présents statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes les formes, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre forme d'aliénation, d'actions, obligations, créances,

billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes; la détention, administration, mise en valeur et gestion de son portefeuille.

La Société peut également investir dans toutes valeurs immobilières ou immeubles de toutes sortes, et accomplir tous services directement ou indirectement liés à un tel investissement.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds, y compris les montants empruntés, à ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties en faveur de sociétés filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés.

La Société n'exerce directement pas d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public. La Société peut toutefois participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles, commerciales ou autres.

D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par soixante (60) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont émises sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions. Le conseil d'administration est notamment autorisé à augmenter le capital social sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Les actions sont librement transmissibles pour cause de mort, en faveur des descendants ou ascendants en ligne directe, des frères et sœurs des actionnaires.

Les actions sont librement cessibles en faveur de sociétés ou autres entités contrôlées par les actionnaires existants.

Si un actionnaire a l'intention de transférer, par acte entre vifs, tout ou une partie de ses actions à des personnes autres que celles indiquées dans l'alinéa qui précède ou à des tiers, les actionnaires existants ont un droit de préemption proportionnel à leur part dans le capital.

L'offre de préemption contenant l'indication du nombre de titres cédés, du nom du tiers acheteur, du prix, ainsi que des modalités de paiement, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration qui en informera les actionnaires existants.

L'offre pourra être valablement retirée avant que soit entamée la procédure de nomination du collège d'experts comme il est dit à l'alinéa 8.

Les actionnaires intéressés par l'achat doivent signaler leur intention par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration au plus tard dans les 60 jours à partir de la réception de l'offre de vente. Le conseil d'administration en informera les vendeurs.

Les actionnaires intéressés par l'achat peuvent accepter le prix indiqué dans l'offre ou bien déclarer qu'ils entendent entamer la procédure de détermination du prix par un collège d'experts.

Dans ce dernier cas, le prix est déterminé par un collège d'experts composé de trois membres, dont un membre est nommé par la partie intéressée à la vente dans un délai de 15 jours à partir de l'exercice du droit de préemption, tandis que l'autre membre est nommé, dans les 15 jours suivant la nomination du premier expert par l'actionnaire intéressé ou, conjointement par les actionnaires intéressés à l'achat. Le troisième membre, qui a la fonction de président du collège d'experts, est désigné par les deux experts déjà nommés dans les 15 jours à partir de la nomination du deuxième expert. Au cas où l'une des parties ne procédera pas à la nomination d'un expert ainsi qu'en cas de désaccord sur la nomination du troisième expert, celui-ci est nommé par le président du tribunal d'arrondissement comme il est prévu par le Nouveau code de procédure civile en matière d'arbitrage.

Le collège d'experts détermine le juste prix des actions, objet de la vente, à la date de l'exercice du droit de préemption sur base de tous les éléments que les parties auront droit de lui soumettre ainsi que sur base des principes et règles comptables internationaux généralement reconnus en matière de détermination de la valeur d'actions, en prenant en considération les bénéfices réalisés pendant les trois dernières années.

Le collège d'experts rend son évaluation au plus tard dans les 90 jours à partir de la nomination du troisième expert.

L'évaluation lie définitivement les parties sans qu'un recours en appel ne soit possible.

Tous les frais du collège et de procédure sont pour moitié à charge du vendeur et pour moitié à charge de l'acquéreur ou des acquéreurs proportionnellement aux actions achetées.

Le paiement du prix a lieu au moment de la cession des actions.

Si les actionnaires existants n'ont pas exercé le droit de préemption dans les délais établis ci-dessus, l'actionnaire intéressé à la vente a le droit de vendre les actions au tiers indiqué et aux conditions communiquées au conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus.

Si le droit de préemption est exercé par plus d'un actionnaire, il sera considéré exercé, sauf accord contraire des parties, par les actionnaires acquéreurs proportionnellement au nombre de leurs actions et aux droits dont chaque actionnaire est titulaire, sous condition bien entendu que toutes les actions soient achetées.

Les actionnaires qui ont préempté peuvent déclarer leur disposition à se porter acquéreurs des actions non préemptées dans la proportion des actions qu'ils détiennent.

Les dispositions du présent article concernant la vente des actions sont applicables à la constitution et à la cession des droits réels de jouissance et de garantie, ainsi qu'aux droits préférentiels.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année, le 31 décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 13. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 14. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 15h00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint

le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

L'assemblée générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues dans les dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	EUR
1. PALOMINO S.A., préqualifiée, 59 actions	59.000,-
2. Monsieur Claude Geiben, préqualifié, 1 action	<u>1.000,-</u>
Total: 60 actions.	60.000,-

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées en totalité de leur valeur nominale par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Dr. Maurizio Bernardo, né à Salerno (Italie), le 25 septembre 1958, résidant à Rome (Italie), Via Latina 20;
- 2) Sig. Patrizio Bazzi, né à Novara (Italie), le 5 août 1944, résidant à Pregassona (Suisse), Via del Sole 18A;
- 3) Dr. Filippo Dollfus, né à Sorengo (Suisse), le 2 août 1948, résidant à La Punt-Chamues-CH, GR (Suisse).

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Schmit, né le 16 février 1964 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Schneider, D. Martin, C. Geiben, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2005, vol. 469, fol. 81, case 2. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 décembre 2005.

M. Schaeffer.

(109905.3/5770/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

PRISMA ENERGY TURKEY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 112.576.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V., a company formed and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office and principal establishment at 30-34 Schouwburgplein, 3012 CL Rotterdam, the Netherlands, here represented by Mr Livius Gorecka, trust officer, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 21, 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V. is the sole shareholder (the Shareholder) of WING TURKEY LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware (United States) with registered office situated at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA 19801.

II. That by a resolution validly adopted by the Shareholder in The Netherlands on 15 November 2005, acting in accordance with the Delaware law, the Company resolved to transfer its registered office and principal establishment from the Delaware to the city of Luxembourg as from November 18, 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of the Delaware law to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed.

III. The agenda is the following:

1. transfer of the registered office and principal establishment of the Company from the State of Delaware to the city of Luxembourg as from November 18, 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name PRISMA ENERGY TURKEY HOLDINGS, S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and principal establishment of the Company to the city of Luxembourg and, to the extent needed, decision to convert the Company to the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*);

3. approval of the interim balance sheet of the Company as at November 17, 2005;

4. acknowledgment and to the extent applicable, approval of the officer's certificate dated November 17, 2005;

5. determination of the share capital and the par value per share of the Company;

6. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

7. appointment of three managers for an unlimited period of time;

8. establishment of the registered office and principal establishment of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; and

9. miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the registered office and principal establishment of the Company from the Delaware (United States) to the city of Luxembourg as from November 18, 2005, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. The Shareholder further declares that all formalities required under the Delaware law to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholder resolves that the Company adopt the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name PRISMA ENERGY TURKEY HOLDINGS, S.à r.l., accept the Luxembourg nationality and shall as from November 18, 2005 be subject to the laws of Luxembourg and, to the extent needed, decides to convert the Company to the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

Third resolution

The Shareholder approves the interim balance sheet of the Company consisting in a closing balance sheet in the Delaware (United States) as at November 17, 2005 and an opening balance sheet of the Company in Luxembourg as at November 18, 2005.

Fourth resolution

The Shareholder acknowledges and, to the extent applicable, approves the Officer's certificate dated November 17, 2005, from which it appears that the net assets of the Company as of that date were at least equal to the amount of

shareholders' equity shown on the closing balance sheet and that the minimum capital requirement applicable in Luxembourg to a société à responsabilité limitée is met.

Fifth resolution

The Shareholder sets the share capital of the Company at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up, by increasing the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen thousand nine hundred eighty-six United States Dollars (USD 19,986) to bring it from its present amount of fourteen United States Dollars (USD 14) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), by incorporation of part of the retained earning of the Company, as shown in the interim balance sheet of the Company dated November 17, 2005.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

«Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the «Company»), and in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter, the «Laws»), including the law of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and the law of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and these Articles of Incorporation (hereinafter, the «Articles»).

At any moment, the sole member of the Company may join with one or more joint members and, in the same way, such members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the Company.

Art. 2. The Company may carry out all lawful transactions pertaining directly or indirectly to acquiring participating interests in any enterprise, in whatever form, in Luxembourg and abroad, and may engage in the administration, management, control and development of those participating interests and entities.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition, establishment, management, control, development and disposal of a portfolio consisting of securities and other assets of whatever origin and grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also engage in any lawful industrial, commercial, financial, credit (as lender or borrower), or personal or real property transactions or operations, in what ever form, which are directly or indirectly related to, or useful in the accomplishment of its purposes and related business activities.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of PRISMA ENERGY TURKEY HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members in accordance with the Articles.

The address of the Registered Office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, in the case of there being only a single manager, or in the case of multiple managers, by a decision of a majority of managers.

The Company may have offices, branches and subsidiaries, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be changed at any time by the act of the sole member or by the act of the members in accordance with Article 9 of these Articles.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable.

In case of multiple members, the shares are freely transferable among members, but transfers to non-members may be made only in accordance with Article 189 of the Law.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and/or removed by the sole member or, as the case may be, by the act of the members.

If more than one manager is appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not be members of the Company. The manager(s) may be revoked at any time and for any reason whatsoever by the act of the member(s).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this Article 8 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the members fall within the scope of authority of the sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of multiple managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

The single manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more agents.

The sole manager, or in the case of multiple managers, the Board of Managers will determine each agent's scope of authority, responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of agency, and any other relevant conditions of the agencies.

In the case of multiple managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of all managers to be effective. A resolution of the Board of Managers may be adopted at a meeting of the Board of Managers or by a unanimous written resolution signed by all of the managers.

Any manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The manager or managers, as the case may be, do not, by reason of their position(s) as manager(s), assume any personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers conferred to the general meeting of members by the provisions of section XII of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are to be taken by the sole member.

In case of multiple members, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a meeting of members or the written resolution of the members required to take such action.

Each member has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions of members are only valid if taken by members owning more than half of the outstanding shares of the Company's share capital. However, resolutions to amend the Articles of the Company may only be adopted by members owning at least three-quarters of the outstanding shares of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the 1st day of January to the 31st day of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, the Company will prepare a balance sheet of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss statement reflecting the results of the Company's operations for the year then ended.

The total revenue of the Company, after deduction of expenses, costs, depreciation, amortization, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Each year, an amount equal to five percent (5%) of the Company's net profit shall be transferred to a statutory reserve account until such time as the balance of the statutory reserve account equals at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital. If for any reason the balance of the statutory reserve account ever falls below such ten percent threshold, then the mandatory transfers of 5% of the Company's net profit shall resume until such time as the referenced 10% balance is re-established.

Provided that the sole member or members have not decided in accordance with applicable law to have the Company retain its net profit or transfer it to an extraordinary reserve account, the manager or managers in office may cause the Company to distribute the balance of the Company's net profit to the member(s) commensurate with their holdings in the Company. The manager(s) may also cause the Company to pay interim dividends.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by reason of the death, the suspension of rights, or the insolvency, bankruptcy or other financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The member(s) shall determine the scope of authority and remuneration of any liquidator or liquidators.

The assets, after deduction of the liabilities, will be distributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares of the Company they own.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not addressed in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.»

Transitory provision

The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1, 2005 in the State of Delaware (United States), ends in Luxembourg on December 31, 2006.

Statement

1) Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the balance sheet presented to him that the initial issued corporate capital of an amount of USD 14 was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

2) Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at USD 7,948,873.27, as it results from the precited balance sheet dated November 17, 2005.

Seventh resolution

The Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time, effective as of November 18, 2005:

- Mr Peter E. Weidler, corporate executive, born in New York, New York, USA, on November 7, 1955, with professional address at 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;
- Mr Ronald W. Haddock, corporate executive, born in Elmo, Illinois, USA, on July 29, 1940, with professional address at 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;
- INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Eighth resolution

The Shareholder resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Valuation

For registration purposes the value of the Company transferred is estimated at EUR 6,806,125.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social et principal établissement au 30-34 Schouwburgplein, 3012 CL Rotterdam, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Livius Gorecka, «trust officer», avec adresse professionnelle située au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. PRISMA ENERGY HOLDINGS (TURKEY) B.V. (l'Associé) est l'associé unique de WING TURKEY LLC, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA 19801 (la Société);

II. que par résolution valablement adoptée par l'Associé aux Pays-Bas le 15 novembre 2005, conformément aux dispositions de la loi du Delaware, la Société a décidé de transférer son siège social statutaire et son principal établissement de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) à Luxembourg-Ville avec effet au 18 novembre 2005, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit de l'état du Delaware (Etats-Unis) afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) à Luxembourg-Ville avec effet au 18 novembre 2005, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom PRISMA ENERGY TURKEY HOLDINGS, S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg et, pour autant que de besoin, décision de convertir la Société en société à responsabilité limitée;

3. approbation du bilan intérimaire de la Société au 17 novembre 2005;

4. lecture et dans la mesure applicable, approbation du certificat en date du 17 novembre 2005;

5. détermination du capital social de la Société et de la valeur nominale des parts sociales;

6. modification des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans le point 2 ci-dessus;

7. nomination de trois gérants de la Société pour une durée indéterminée;

8. établissement du siège social statutaire et de l'établissement principal de la Société au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; et

9. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) à Luxembourg-Ville avec effet au 18 novembre 2005, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'Associé déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom PRISMA ENERGY TURKEY HOLDINGS, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du 18 novembre 2005 soumise à la loi luxembourgeoise, et, pour autant que de besoin, décide de convertir la Société en société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'Associé approuve le bilan intérimaire de la Société, consistant en un bilan de clôture de la Société au Delaware (Etats-Unis) en date du 17 novembre 2005 et un bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg en date du 18 novembre 2005.

Quatrième résolution

L'Associé prend acte et, dans la mesure applicable, approuve le certificat en date du 17 novembre 2005, dont il ressort que la valeur nette des actifs de la Société à cette date sont est au moins égale au montant du capital social tel qu'il résulte du bilan d'ouverture de la Société et que le capital social minimum applicable à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois est atteint.

Cinquième résolution

L'Associé fixe le capital social de la Société à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, par augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 19.986) pour le porter de son montant actuel de quatorze dollars américains (USD 14) à vingt mille dollars américains (USD 20.000), par incorporation de réserves disponibles, telles qu'elles ressortent du bilan intérimaire de la Société au 17 novembre 2005.

Sixième résolution

L'Associé décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises. Les statuts coordonnés auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur (ci-après, la «Société») et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après les «Lois»), incluant la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et ses lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

A tout moment, l'associé unique de la Société peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société pourra utiliser ses fonds pour acquérir, établir, administrer, contrôler, développer et mettre en valeur un portefeuille se composant de titres et autres avoirs de toute origine et accorder à d'autres sociétés ou entreprises toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut également accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, de crédit (comme prêteur ou emprunteur), mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, qui sont directement ou indirectement rattachées à l'accomplissement ou utiles au développement de son objet social et de ses activités connexes.

Art. 3. La Société prend la dénomination de PRISMA ENERGY TURKEY HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés conformément aux statuts.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par une décision des gérants prise à la majorité.

La Société peut ouvrir des bureaux, des succursales et des filiales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision des associés prise conformément à l'article 9 des statuts.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais la cession à des non-associés ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et/ou révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s) de la Société. Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, pour quelque raison que ce soit par décision de l'associé unique ou des associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) possède(nt) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en rapport avec l'objet social de la Société, moyennant respect des conditions de l'article 8 des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées lors d'une réunion du conseil ou par un écrit unanimement adopté et signé par tous les gérants.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée, ou par une résolution écrite prise à la majorité requise pour une telle décision.

Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions portant modification des Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes reflétant les résultats de la Société pour l'année écoulée.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Si, pour une raison ou une autre, le montant de cette réserve devait tomber sous les dix pour cent (10%) du capital social, le prélevement des cinq pour cent (5%) des bénéfices nets devra être repris jusqu'à entière reconstitution.

Pour autant que l'associé unique ou les associés n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, le ou les gérants peuvent décider que les bénéfices de la Société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations. Le(s) gérant(s) peu(ven)t également décider de distribuer un dividende intérimaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits, l'insolvabilité, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, qui déterminera l'étendue de leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2005 dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), se termine à Luxembourg le 31 décembre 2006.

Déclaration

1) Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base du bilan lui présenté que le capital social initial émis d'un montant de USD 14 a été entièrement souscrit et intégralement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

2) Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à USD 7.948.873,27, ainsi qu'il résulte du bilan précité établi au 17 novembre 2005.

Septième résolution

L'Associé décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à partir du 18 novembre 2005:

- Monsieur Peter E. Weidler, administrateur de société, né le 7 novembre 1955 à New York, New York, USA, avec adresse professionnelle au 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;

- Monsieur Ronald W. Haddock, administrateur de société, né le 29 juillet 1940 à Elmo, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 1221 Lamar Street, Suite 800, 77010 Houston, Texas, USA;

- INSINGER TRUST LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.006, ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé décide d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transféré est estimée à EUR 6.806.125.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande de la comparante que le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Gorecka, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, vol. 26CS, fol. 46, case 5. – Reçu 67.300,59 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(109634.3/230/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.